



Monsieur David AMIEL
Ministre de l'Action et des Comptes publics
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 01. SEP. 2026

Monsieur le ministre,

La réforme de la facturation électronique et de l'e-reporting constitue une évolution majeure des obligations déclaratives et des processus de gestion des acteurs publics et privés.

Outre les effets qu'elle a sur les entreprises, nos adhérents nous ont fait part de leurs préoccupations quant aux conditions de préparation de cette échéance. En effet, les collectivités locales n'ont bénéficié que tardivement d'une information complète et opérationnelle sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la réforme. A cet égard, nous relevons que la communication institutionnelle a principalement ciblé les acteurs du secteur privé, laissant le secteur public sans visibilité suffisante pour anticiper les impacts organisationnels, les adaptations techniques requises ainsi que, pour chaque service public concerné, les responsabilités respectives des différents acteurs.

Cette situation a rendu difficile l'anticipation des travaux préparatoires pourtant nécessaires à la conduite d'un projet de cette ampleur. Les collectivités doivent en effet adapter leurs systèmes d'information, faire évoluer leurs procédures internes et mobiliser leurs délégataires tout comme leurs prestataires. Ces démarches nécessitent des délais de préparation significatifs, d'autant plus dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de ressources humaines limitées.

Nous souhaitons ainsi attirer votre attention sur le fait que les collectivités territoriales ont bien engagé les travaux nécessaires à la prise en compte de la réforme et demeurent pleinement mobilisées pour en assurer la réussite. Néanmoins, au regard du calendrier de diffusion des informations et des délais incompressibles de mise en œuvre, il apparaît que nombre d'entre elles pourraient rencontrer des difficultés à être pleinement opérationnelles à l'échéance du 1^{er} septembre 2026.

Dans ce contexte, il nous semble important que les modalités d'accompagnement des collectivités puissent tenir compte de la réalité de leur niveau d'avancement et des contraintes auxquelles elles sont confrontées. Une approche pragmatique et progressive favoriserait l'appropriation de la réforme et contribuerait à sa mise en œuvre effective dans de bonnes conditions.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces observations et nous tenons à votre disposition pour échanger sur les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales ainsi que sur les conditions permettant de favoriser le déploiement de cette réforme.

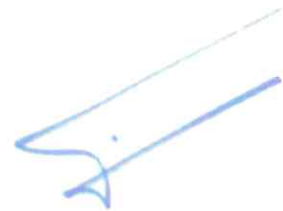
Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de notre haute considération.



David LISNARD
Président de l'AMF



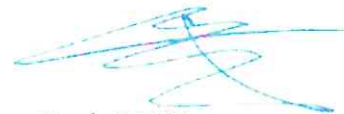
Jean-Luc MOUDENC
Président de France urbaine



Louis NEGRE
Président du GART



M. Sébastien MIOSSEC
Président délégué
d'Intercommunalités de France



Carole DELGA
Présidente de Régions de France

Copie : Madame Amélie Verdier, Directrice Générale des Finances Publiques